



215495

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Commune de Paraza
Enquête publique
Relative à la révision allégée
n°1 du Plan Local d'Urbanisme
de la Commune de Paraza

Le public est informé que, par arrêté réglementaire n°2025.19 du 11 Juillet 2025, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision allégée n°1 du PLU de la Commune de Paraza prescrite par délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2024 et arrêtée par délibération du 18 mars 2025.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 31 jours consécutifs, du 12 Août 2025 09h00 au 11 Septembre 2025 12h00.

La révision allégée n°1 du PLU de Paraza et notamment son rapport de présentation, explique les raisons de la révision allégée et évalue les incidences du projet sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, dont l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, sont jointes au dossier et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

A été désigné par le Président du tribunal administratif de Montpellier, M. Philippe RAGUIN, en qualité de commissaire enquêteur.

Un dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Paraza, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet de la commune, à l'adresse :

<https://www.mairie-paraza.fr/> et sur un poste informatique réservé à cet effet à la mairie de Paraza.

Le Public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête, les adresser par écrit à la Mairie à l'attention de M. le commissaire enquêteur, ou les adresser au commissaire enquêteur via le mail :

mairie.de.paraza@orange.fr

Le commissaire enquêteur recevra, à la mairie de Paraza :

-le Mardi 12 Août 2025 de 09h00 à 12h00

-le Mardi 26 Août 2025 de 09h00 à 12h00

-le Jeudi 11 Septembre 2025 de 09h00 à 12h00.

Ses rapports et ses conclusions transmis au Maire dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public à la mairie et sur le site internet : <https://www.mairie-paraza.fr/>

Toute information concernant le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Paraza pourra être demandée à Monsieur le Maire.



215499

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Commune de Paraza
Enquête publique
Relative à la révision allégée
n°1 du Plan Local d'Urbanisme
de la Commune de Paraza

Le public est informé que, par arrêté réglementaire n°2025.19 du 11 Juillet 2025, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision allégée n°1 du PLU de la Commune de Paraza prescrite par délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2024 et arrêtée par délibération du 18 mars 2025.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 31 jours consécutifs, du **12 Août 2025 09h00** au **11 Septembre 2025 12h00**.

La révision allégée n°1 du PLU de Paraza et notamment son rapport de présentation, explique les raisons de la révision allégée et évalue les incidences du projet sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, dont l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, sont jointes au dossier et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

A été désigné par le Président du tribunal administratif de Montpellier, M. Philippe RAGUIN, en qualité de commissaire enquêteur.

Un dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Paraza, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet de la commune, à l'adresse :

<https://www.mairie-paraza.fr/> et sur un poste informatique réservé à cet effet à la mairie de Paraza.

Le Public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête, les adresser par écrit à la Mairie à l'attention de M. le commissaire enquêteur, ou les adresser au commissaire enquêteur via le mail :

mairie.de.paraza@orange.fr

Le commissaire enquêteur recevra, à la mairie de Paraza :

-le **Mardi 12 Août 2025** de 09h00 à 12h00

-le **Mardi 26 Août 2025** de 09h00 à 12h00

-le **Jeu 11 Septembre 2025** de 09h00 à 12h00.

Ses rapports et ses conclusions transmis au Maire dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public à la mairie et sur le site internet : <https://www.mairie-paraza.fr/>

Toute information concernant le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Paraza pourra être demandée à Monsieur le Maire.

215498

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Paraza

Enquête publique

Relative à la révision allégée
n°1 du Plan Local d'Urbanisme
de la Commune de Paraza

Le public est informé que, par arrêté réglementaire n°2025.19 du 11 Juillet 2025, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision allégée n°1 du PLU de la Commune de Paraza prescrite par délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2024 et arrêtée par délibération du 18 mars 2025.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 31 jours consécutifs, du 12 Août 2025 09h00 au 11 Septembre 2025 12h00.

La révision allégée n°1 du PLU de Paraza et notamment son rapport de présentation, explique les raisons de la révision allégée et évalue les incidences du projet sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, dont l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, sont jointes au dossier et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

A été désigné par le Président du tribunal administratif de Montpellier, M. Philippe RAGUIN, en qualité de commissaire enquêteur.

Un dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Paraza, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet de la commune, à l'adresse :

<https://www.mairie-paraza.fr/> et sur un poste informatique réservé à cet effet à la mairie de Paraza.

Le Public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête, les adresser par écrit à la Mairie à l'attention de M. le commissaire enquêteur, ou les adresser au commissaire enquêteur via le mail : mairie.de.paraza@orange.fr

Le commissaire enquêteur recevra, à la mairie de Paraza :

-le Mardi 12 Août 2025 de 09h00 à 12h00

-le Mardi 26 Août 2025 de 09h00 à 12h00

-le Jeudi 11 Septembre 2025 de 09h00 à 12h00.

Ses rapports et ses conclusions transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public à la mairie et sur le site internet : <https://www.mairie-paraza.fr/>

Toute information concernant le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Paraza pourra être demandée à Monsieur le Maire.



215496

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Commune de Paraza
Enquête publique
Relative à la révision allégée
n°1 du Plan Local d'Urbanisme
de la Commune de Paraza

Le public est informé que, par arrêté réglementaire n°2025.19 du 11 Juillet 2025, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision allégée n°1 du PLU de la Commune de Paraza prescrite par délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2024 et arrêtée par délibération du 18 mars 2025.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 31 jours consécutifs, du 12 Août 2025 09h00 au 11 Septembre 2025 12h00.

La révision allégée n°1 du PLU de Paraza et notamment son rapport de présentation, explique les raisons de la révision allégée et évalue les incidences du projet sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, dont l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, sont jointes au dossier et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

A été désigné par le Président du tribunal administratif de Montpellier, M. Philippe RAGUIN, en qualité de commissaire enquêteur.

Un dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Paraza, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site Internet de la commune, à l'adresse :

<https://www.mairie-paraza.fr/> et sur un poste informatique réservé à cet effet à la mairie de Paraza.

Le Public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête, les adresser par écrit à la Mairie à l'attention de M. le commissaire enquêteur, ou les adresser au commissaire enquêteur via le mail :

mairie.de.paraza@orange.fr

Le commissaire enquêteur recevra, à la mairie de Paraza :

-le Mardi 12 Août 2025 de 09h00 à 12h00

-le Mardi 26 Août 2025 de 09h00 à 12h00

-le Jeudi 11 Septembre 2025 de 09h00 à 12h00.

Ses rapports et ses conclusions transmis au Maire dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public à la mairie et sur le site internet : <https://www.mairie-paraza.fr/>

Toute information concernant le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Paraza pourra être demandée à Monsieur le Maire.